

 <p>Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph Institut de Formation en Soins Infirmiers</p>	Recherche par les étudiants du stage semestre 4 Province Etranger	IFSI/
	Emetteur : IFSI	Nombre de pages : 5 Date de création : 08-02-11 MAJ : V7 17/07/19 MCF
	Rédigée par : MCF	Signature : MCF
	Validée par : Isabelle Bouyssou	Signature : IBou

Documents associés :

Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier,
Annexe III : le référentiel de formation,
Annexe VI : le Port Folio de l'étudiant
Annexe VII : le Supplément au Diplôme d'Etat Infirmier (Arrêté du 23 Septembre 2014)
Projet Pédagogique IFSI Paris Saint Joseph 2017-2020
Livret de stage de l'étudiant

Principe : les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

L'équipe pédagogique de l'IFSI Paris Saint-Joseph prévoit la possibilité de stage en province ou à l'étranger au semestre 4

Finalités :

Répondre aux attentes des étudiants en lien avec le projet professionnel
Assurer un suivi et un encadrement pédagogique de qualité sur les lieux de stage
Permettre l'encadrement de qualité dans les établissements d'accueil

Objectifs institutionnels :

- responsabiliser l'étudiant, favoriser son autonomie et sa mobilité,
- inscrire les étudiants dans une démarche d'employabilité
- compléter le parcours de la formation : un stage réalisé de préférence dans le type de stage non effectué.
- consolider des acquis dans le domaine choisi par l'étudiant
- faciliter son intégration dans le milieu professionnel
- identifier ses besoins complémentaires de formation
- effectuer des soins encore non réalisés qui doivent être acquis en cours de formation

- permettre la professionnalisation et la construction de l'identité professionnelle en lien avec le projet pédagogique.

Critères

Durée : intégralité du stage dans le même lieu

Dates : définies selon la planification d'année

Lieu :

- Types de stage : 4 typologies de stage privilégiant **le type de stage qui manque à son parcours.**
 - o Soins de Courte durée
 - o Soins en Santé Mentale
 - o Soins de Longue durée et Soins de suite et de Réadaptation
 - o Soins Individuels ou Collectifs sur des lieux de vie

Les étudiants partis en province ou à l'étranger en semestre 4 feront leur stage à Paris ou en région parisienne en semestre 5.

Cas particuliers :

- Contrat d'allocation étude, CFA, formation professionnelle : le stage doit être effectué dans la structure qui salarie l'étudiant. Exception possible mais sous réserve de validation préalable avec l'employeur, présentée à l'IFSI

A. Province

Critères

L'étudiant doit avoir acquis 48 ECTS en fin de Semestre 2. Les stages du semestre 1 et 2 doivent être validés,

Démarches de l'étudiant :

- septembre :
 - recherche du stage :
 - définir et formaliser son projet ; objectifs personnels, projet professionnel
 - adresser sa lettre de motivation + CV à la Direction des Soins Infirmiers et/ou DRH de l'établissement : motivation et liens avec le projet professionnel, type de stage, spécialité choisie et dates précises du stage.
 - prospecter plusieurs établissements

- Novembre :
 - Rédiger le projet : objectifs individuels en lien avec l'acquisition de ses compétences, cohérence avec les objectifs institutionnels et projet professionnel/présentation de la structure, de ses ressources et des modalités d'hébergement.
 - Joindre le livret d'accueil de la structure et la charte d'encadrement.
 - Transmettre les coordonnées de l'IFSI le plus proche de votre stage ainsi que les coordonnées de la coordinatrice des stages de cet IFSI.
 - Présenter ce projet soumis à validation du cadre formateur référent de suivi pédagogique (cohérence pédagogique) **au plus tard mi-janvier**.

Les mobilités en province y compris la France non métropolitaine ne feront pas l'objet d'une commission d'éligibilité.

Elles sont soumises à la validation du cadre formateur référent du suivi pédagogique sous réserve que la coordinatrice des stages et de la mobilité internationale se soit assurée de la qualification du stage :

- Présence d'une charte d'encadrement, d'un livret d'accueil du service
- Coordonnées du responsable des stages.

- Fin janvier
 - transmettre sans délais **avant le 31 janvier** l'accord de place stage (lettre ou e-mail) comportant les coordonnées précises de la personne contact au cadre formateur référent du suivi pédagogique et à la coordinatrice de stage qui enverra les conventions à l'établissement et donnera le planning prévisionnel, les feuilles de présence à l'étudiant

Le stage est alors définitif

B. ERASMUS et International

La mobilité en Erasmus ou à l'International est soumise à une procédure administrative et un calendrier spécifiques : voir calendriers et informations remis en début de formation et disponibles sur le site <https://www.hpsj.fr/ifsi/pratique/mobilite-internationale-erasmus/>

Dès le semestre 2, prendre RV avec C Vremmont, assistante administrative mobilité internationale (01-44-12-80-27, sifsi@hpsj.fr) qui vous accompagne à la constitution de votre dossier administratif et procède à la vérification des conditions de sécurité requises <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/> (vigilance normale)

Critères

L'étudiant doit avoir acquis 48 ECTS en fin de Semestre 2. Les stages des semestres 1 et 2 doivent être validés,

Pour une mobilité en ERASMUS, 60 jours de mobilité minimum sont requis hors trajet.

Les vacances scolaires de printemps comprises dans la mobilité de stage, travaillées ou non selon la structure d'accueil, ne sont pas récupérées.

Mobilité de 7 semaines à l'internationale se déroule sur les dates de stage du semestre 4.

Démarches de l'étudiant :

- recherche du stage :
 - définir et formaliser son projet ; objectifs personnels, projet professionnel
 - adresser sa lettre de motivation + CV à la Direction des Soins Infirmiers et/ou DRH de l'établissement : motivation et liens avec le projet professionnel, type de stage, spécialité choisie et dates précises du stage.
 - prospecter plusieurs établissements (**dans le cadre d'ERASMUS pas de prospection auprès des partenaires de l'IFSI : suivre la procédure officielle**).
 - prévoir des billets d'avion échangeables ou remboursables

- Septembre :
 - Rédiger le projet : objectifs individuels en lien avec l'acquisition de ses compétences, cohérence avec les objectifs institutionnels et projet professionnel/présentation de la structure, de ses ressources et des modalités d'hébergement.
 - Joindre le livret d'accueil de la structure et la charte d'encadrement.
 - Présenter ce projet au cadre formateur référent de suivi pédagogique (cohérence pédagogique) au plus tard mi-septembre. Celui-ci le valide ou demande un réajustement.
 - **Transmettre la version définitive au plus tard fin septembre au Cadre Formateur Référent du Suivi Pédagogique qui le transmet à Mme Vremmont pour organisation de la commission d'éligibilité.**

- Octobre :
 - **présentation par l'étudiant de son projet à la commission d'éligibilité : pour validation selon les critères pédagogiques, logistiques et pratiques.**

 - Suite à cette commission, transmettre sans délais **avant le 30 octobre** l'accord de place stage (lettre ou e-mail) comportant les coordonnées précises de la personne contact au cadre formateur référent du suivi pédagogique et à la coordinatrice de

stage qui enverra les conventions à l'établissement et donnera le planning prévisionnel, les feuilles de présence à l'étudiant

Le stage est alors définitif

Rappel : l'**autorisation** écrite de la directrice de l'IFSI après validation des conditions de sécurité auprès du ministère des affaires étrangères est requise et peut être remise en cause à tout moment avant le départ. (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>)

Le pays doit être en vigilance normale ou renforcée .

Les stages en Australie, USA et Canada ne sont couverts par l'assurance MACSF que sur dérogation et avec un surcoût, il faut donc prévenir spécifiquement la MACSF pour signature d'un contrat spécifique.

La mobilité en Erasmus est soumise à une procédure administrative et un calendrier spécifiques : voir calendriers et information remis en début de formation et disponibles sur le site <http://www.hpsj.fr/ifs/erasmus/>

Les étudiants qui ont bénéficié d'une mobilité en province ou à l'internationale ERASMUS et HORS ERASMUS présenteront obligatoirement un retour d'expérience à l'IFSI selon la procédure du retour d'expérience transmis par le cadre référent de suivi pédagogique.

La date de ce retour d'expérience est précisée sur le livret de stage.

Cette présentation contribue à la validation du stage semestre 4.